

ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF : Bruxelles-Capitale
VILLE : Bruxelles

ROYAUME DE BELGIQUE

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DECLARATION DE COHABITATION LEGALE.

L'Officier de L'Etat civil de la ville de Bruxelles certifie avoir reçu ce 5 mars 2008 la déclaration de cohabitation légale réglée par la loi du 23 novembre 1998, publiée au Moniteur Belge du 12 janvier 1999 faite par

Nom : Engelen
Prénoms : Marcel Jean
Né à : Keulen / Allemagne (Rép.féd.) le 17.02.1956

et

Nom : Vandenbyvang
Prénoms : Patrick Henri Bernard
Né à : Uccle le 08.11.1956

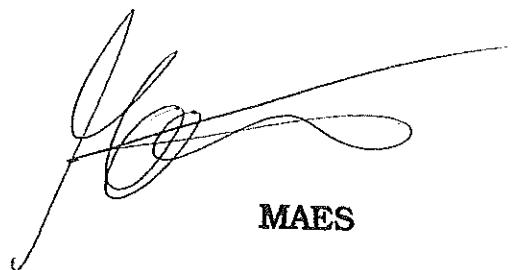
domiciliés en commun :

Adresse : Rue Newton, 21
Commune : 1000 Bruxelles

et qu'il l'actera dans les Registres de population après avoir vérifié que les deux personnes satisfont aux conditions légales régissant la cohabitation légale.

Fait à Bruxelles le 5 mars 2008.

Pour l'Officier de l'état civil,
Le chef administratif délégué (art.126n.l.c.),



A handwritten signature in black ink, appearing to read "MAES".

MAES